



SKI-CLUB LES DIABLERETS

Secteur Saut

Case postale 195 • CH-1865 Les Diablerets
secretariat@skiclubdiablerets.ch • www.skiclubdiablerets.ch

Conditions générales

Saison 2025-2026

I AGE D'ADMISSION

Dès l'année de naissance 2020

II CONDITIONS D'ADMISSION

- Être capable de descendre des pistes rouges
- S'engager à suivre régulièrement les entraînements
- Qu'un ou les deux parents soient membres du ski-club Les Diablerets
- Les enfants s'engagent à se comporter de manière courtoise et fair-play, avec leurs camarades et entraîneurs. Et à avoir une attitude respectueuse envers les touristes de la station, les spectateurs lors de compétitions et dans les hôtels qu'ils seront amenés à fréquenter.

III COTISATIONS ET PARTICIPATION AUX FRAIS D'ENTRAÎNEMENT

Cotisations	Membre individuel
Parents	75.-
Enfants	0.-

Frais d'entraînement	Enfant
Groupe saut	300.-
Location matériel	60.-

Les cotisations sont dues annuellement pour le **31 décembre** au plus tard (et correspondent à la saison d'été écoulée et à la saison d'hiver à venir). A défaut de paiement, l'enfant ne pourra pas participer aux entraînements. Les frais d'inscription aux concours sont inclus dans la cotisation annuelle. Chaque membre du ski-club les Diablerets est automatiquement membre de Swiss-Ski. Les cotisations Swiss-Ski sont comprises dans la cotisation au SCD et ne sont pas déductibles.

Les entraîneurs étant engagés sur la saison, aucun remboursement de cotisation, total ou partiel, n'est possible. Pas même en cas de blessure ou d'absence prolongée.

Aucune inscription pour une nouvelle saison ne sera acceptée en cas de retard de paiement de la saison précédente (frais d'entraînement, cotisations, habits, etc...)

Le ski-club se réserve également le droit de refuser des enfants dont les familles n'auraient pas participé à la vie du club en tant que bénévole l'année précédente.



SKI-CLUB LES DIABLERETS

Secteur Saut

Case postale 195 • CH-1865 Les Diablerets
secretariat@skiclubdiablerets.ch • www.skiclubdiablerets.ch

Si vous ne réinscrivez pas votre enfant pour un groupe d'entraînement l'année suivante vous restez membre du club et votre cotisation est due. Si vous souhaitez démissionner nous attendons de votre part un courrier le stipulant, ceci avant le 1^{er} septembre de la nouvelle saison.

IV ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements ont lieu selon un programme transmis par le chef du saut au printemps (pour la saison d'été). En général ces entraînements ont lieu les samedis et parfois sur le week-end complet. En hiver les entraînements ont lieu les mercredis après-midi et samedis matin.

VI ASSURANCES

Tous les enfants doivent être assurés contre les accidents. Le ski-club décline toute responsabilité vis-à-vis des enfants ou des tiers en cas d'accident.

VII DÉPLACEMENTS

Les déplacements dans le véhicule de l'entraîneur sont pris en charge par le club, sous réserve des places disponibles.

VIII LOGEMENTS ET REPAS A L'EXTERIEUR

Les frais de logement et de repas sont à la charge des parents.

IX LICENCES

Tous les jeunes prenant part à des compétitions Swiss-Ski doivent être en possession d'une licence. Les licences sont commandées par le ski-club mais à la charge des parents.

X BENEVOLAT

Le ski-club organise et participe à de nombreuses manifestations. Ceci n'est possible que grâce à une contribution active et volontaire de ses membres. Pour que notre ski-club puisse continuer à croître et organiser de grandes compétitions, il est exigé une participation active des parents dans les diverses manifestations organisées par le club, mais également sous forme d'aide à la préparation du tremplin.

XI PARTICIPATIONS AUX COMPÉTITIONS

Une inscription au secteur saut implique de suivre régulièrement les entraînements et de prendre part aux compétitions (critérium et SNT) auquel participent le ski-club.



SKI-CLUB LES DIABLERETS

Secteur Saut

Case postale 195 • CH-1865 Les Diablerets
secretariat@skiclubdiablerets.ch • www.skiclubdiablerets.ch

XII MATERIEL

Depuis 2019 le ski-club a acheté pour plus de 20'000.- de nouveau matériel de saut. Celui-ci est mis à disposition des athlètes moyennant une petite location de 60.- par année. Il est donc demandé aux athlètes d'en prendre soins et de l'entretenir. Ceci implique que les skis seront fartés par les enfants et sous la responsabilité des parents. Ceci hors des horaires d'entraînement et au minimum toutes les 2 semaines. Pour ce faire le local du tremplin est à disposition, ainsi que le matériel de fartage. Les entraîneurs sont également à disposition en cas de questions.

XIII CONDITIONS GENERALES

Le Ski-Club se réserve le droit d'adapter en tout temps la présente charte des sauteurs. Celle-ci peut être téléchargée sur le site du ski-club www.skiclubdiablerets.ch. Seule cette version fait foi.

Nous nous verrons peut-être obligé de revoir notre offre en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des futures éventuelles restrictions. Nous vous remercions par avance pour votre compréhension.

Nous nous réjouissons de vous compter parmi les nôtres et vous souhaitons d'ores et déjà une belle saison de ski.

Les Diablerets, le 1 septembre 2025

Philippe Grobéty, Président

Cathy Borghi, Vice-Présidente

Olan Lacroix, Chef saut

Lu et approuvé le,

Nom :

Prénom :

Signature parent :

Signature enfant :

A retourner au bureau des membres Alexandra Wartner : membres@skiclubdiablerets.ch